

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de mars à 18 h 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS

Président

1 RATIER Joël

Vice-présidents

2 ROUGIER Jean-Marie

3 ALLARD Pierre

4 LACROIX Philippe

5 TUYERAS Sylvie

6 DUCHAMBON Jean

7 GRANET Jean-Pierre

8 DARDILHAC Annie

9 VOUZELLAUD Raymond

10 ALLARD Jean-Luc

11 NEBOUT-LACOURARIE Martine

Conseillers communautaires

12 BEAUBREUIL Bernard

13 BEIGE Laurence

14 BERTRAND Jacques

15 BRANDY Claude

16 CHAZELAS Laurence

17 COINDEAU Lucien

18 COUTET Claudine

19 GANDOIS Philippe

20 GRANET Thierry

21 GUILLOUMY Roger

22 LALANDE Olivier (Arrivé à 18h42)

23 MAGDZIAK Nadia

24 MANDON Francis

25 MILOR Isabel

26 PFRIMMER-PICHON Joëlle

27 PIERREFICHE Josiane

28 REJASSE Jocelyne

29 SOULAT Annie

30 TRICARD Hélène

PROCURATIONS

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, représenté par MAGDZIAK Nadia

EXCUSÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire

DELORD Mylène, conseillère communautaire

SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère communautaire

SOURY Luigia, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Laurence BEIGE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de :

✓ créer au budget principal :

- 1 poste d'assistant du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet

- 5 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} à temps complet

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet

✓ créer au budget annexe des ordures ménagères :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet

- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

- ✓ créer au budget annexe assainissement :
 - 1 poste de technicien à temps complet
 - ✓ créer au budget de l'eau
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- DECIDE de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1er avril 2020.

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget général,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2019.

Monsieur Olivier LALANDE rejoint l'assemblée communautaire à 18 heures 42.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget général pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget général 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	15 289 151,43 €	18 102 862,61 €
Réalisations - investissement	2 026 278,72 €	1 482 562,29 €
Report N-1 - fonctionnement		2 303 964,78 €
Report N-1 - investissement		528 446,40 €
Total (Réalisations plus Reports)	17 315 430,15 €	22 417 836,08 €
RAR – investissement	1 311 064,00 €	290 285,00 €
Résultat cumulé – fonctionnement	15 289 151,43 €	20 406 827,39 €
Résultat cumulé – investissement	3 337 342,72 €	2 301 293,69 €
Total cumulé	18 626 494,15 €	22 708 121,08 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	1 036 049,03 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	+ 4 081 626,93€
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	- 15 270,03 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ordures ménagères,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget ordures ménagères de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget ordures ménagères 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	2 940 026,71 €	3 146 034,07 €
Réalisations - investissement	70 870,13 €	194 098,63
Report N-1 - fonctionnement		58 520,43 €
Report N-1 - investissement		207 733,75 €
Total (Réalisations plus Reports)	3 010 896,84 €	3 606 386,88 €

RAR – investissement	2 220,00 €	
Résultat cumulé – fonctionnement	2 940 026,71 €	3 204 554,50 €
Résultat cumulé – investissement	73 090,13 €	401 832,38 €
Total cumulé	3 013 116,84 € €	3 606 386,88 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ordures ménagères pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	+ 264 527,79 €
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	+ 330 962,25 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ateliers relais,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget ateliers relais de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ateliers relais pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget atelier relais 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	25 932,79 €	131 960,68 €
Réalisations - investissement	125 307,81 €	5 517,89 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	605 056,85 €	
Total (Réalisations plus Reports)	756 297,45 €	137 478,57 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	25 932,79 €	131 960,68 €
Résultat cumulé – investissement	730 364,66 €	5 517,89 €
Total cumulé	756 297,45 €	137 478,57 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ateliers relais pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	106 027,89 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	0 €
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	- 724 846,77 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget SPANC,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget SPANC de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget SPANC 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	131 070,39 €	33 352,75 €
Réalisations - investissement		137,29 €
Report N-1 - fonctionnement		103 730,83 €
Report N-1 - investissement		21 691,73 €
Total (Réalisations plus Reports)	131 070,39 €	158 912,60 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	131 070,39 €	137 083,58 €
Résultat cumulé – investissement		21 829,02 €
Total cumulé	131 070,39 €	158 912,60 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget SPANC pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	+ 6 013,19 €
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	+ 21 829,02 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Chez Barataud,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Chez Barataud, pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Chez Barataud pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Chez Barataud 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	19 369,09 €	19 369,09 €
Réalisations - investissement		19 369,09 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	19 369,09 €	
Total (Réalisations plus Reports)	38 738,18 €	38 738,18 €
Résultat cumulé - fonctionnement	19 369,09 €	19 369,09 €
Résultat cumulé – investissement	19 369,09 €	19 369,09 €
Total cumulé	38 738,18 €	38 738,18 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE de la clôture le budget annexe lotissement Chez Barataud à la fin de l'exercice 2019.
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis à la TVA.

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement L'Etang,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement L'Etang, pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement L'Etang 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement		
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	113 460,09 €	
Total (Réalisations plus Reports)	113 460,09 €	
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement		
Total cumulé	113 460,09 €	

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068	
Financement de la section d'investissement	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	0 €
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	- 113 460,09 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Les Rochers,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Les Rochers de Saillat pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Les Rochers 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	49 562,52 €	49 562,52 €
Réalisations - investissement	24 781,26 €	24 781,26 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement		
Total (Réalisations plus Reports)	74 343,78 €	74 343,78 €
Résultat cumulé - fonctionnement	49 562,52 €	49 562,52 €
Résultat cumulé – investissement	24 781,26 €	24 781,26 €
Total cumulé	74 343,78 €	74 343,78 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	0 €
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	0 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne, pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous.

Exécution du budget ZIAC de la Vergne 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	342,39 €	342,39 €
Réalisations - investissement	342,33 €	0,06 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	167 513,15 €	
Total (Réalisations plus Reports)	168 197,87 €	342,45 €
Résultat cumulé - fonctionnement	342,39 €	342,39 €
Résultat cumulé – investissement	167 855,48 €	0,06€
Total cumulé	168 197,87 €	342,45 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	0 €
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	- 167 855,42 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse, pour l'exercice 2019.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Francis MANDON, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget Zone d'Activités de Boisse 2019

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	3 463 024,67 €	3 463 024,67
Réalisations - investissement	4 045 535,91 €	3 182 513,63
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement		148 486,51 €
Total (Réalisations plus Reports)	7 508 560,58 €	6 794 024,81 €
Résultat cumulé - fonctionnement	3 463 024,67 €	3 463 024,67 €
Résultat cumulé – investissement	4 045 535,91 €	3 331 000,14 €
Total cumulé	7 508 560,58 €	6 794 024,81 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2020)	0 €
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2020)	- 714 535,77 €

- AUTORISE le président à signer les contrats de travaux d'aménagement de vestiaires et de sanitaires dans les locaux situés au 5 quai des Mégisseries – 87 200 Saint-Junien, après avis de la commission sur le classement et le jugement des offres, et à les notifier pour un montant global prévisionnel de 100 411.85 € hors taxes.

- DECIDE de valider le projet de décompte général du marché public d'un montant global de 43 632.79 € HT, auquel s'ajoute l'actualisation des prix pour 436.33 € HT, portant le décompte définitif des travaux réalisés à 44 069.12 € HT., pour des travaux de réhabilitation d'immeubles pour le CIRIR.

- ACCEPTE la convention cadre pour la promotion de la charte d'assainissement non collectif entre Porte Océane du Limousin et la CAPEB 87.

- ACCEPTE le contenu de la charte d'assainissement non collectif entre la POL, la CAPEB 87 et tout artisan.

- APPROUVE la réalisation d'une rampe de mise à l'eau sur la Vienne, au niveau de l'île de Chaillac, sur la commune de Saint-Junien et son plan de financement.

- DECIDE d'apporter une aide financière à hauteur de 1600, 00 €.

- AUTORISE le versement de la subvention de 329 000 € à l'office de tourisme intercommunal Porte Océane du Limousin pour l'année 2020, en plusieurs fois, comme stipulé dans la convention de moyens.

- DECIDE de garantir les prêts qui seront souscrits par la SELI, à hauteur de 50% pour la souscription de deux prêts pour le financement des travaux de construction de cette opération d'intérêt général :

- un prêt d'une durée de 24 mois pour un montant de 720 000 € au taux fixe maximal de 1%, pour le préfinancement des subventions,

- un prêt d'une durée de 180 mois pour un montant de 281 312 € au taux fixe maximal de 1,5%.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
Joël RATIER

